

Les Disciplines d'Érudition

Écriture, Analyse Musicale, Histoire des Arts.

DÉPARTEMENT DES DISCIPLINES D'ÉRUDITION

Écriture, Analyse Musicale, Histoire des Arts

• Écriture

A) CURSUS:

1 ^{er} Cycle	
Initiation	
1 à 2 ans	

Le 1^{er} Cycle Initiation constitue le niveau d'études minimum exigé pour les élèves qui, dans le cadre d'un cursus instrumental, doivent suivre une classe d'érudition à titre complémentaire.

B) MODALITES D'ADMISSION

Les classes d'érudition sont accessibles aux élèves titulaires du certificat de Fin d'études de formation musicale.

Les élèves qui entrent en Fin d'études de formation musicale peuvent néanmoins débuter une classe d'érudition (l'enseignement de la formation musicale restant obligatoire jusqu'à l'obtention du certificat de fin d'études)

Les candidats ayant une formation à ces techniques, seront provisoirement affectés dans un niveau, après entretien. L'affectation définitive interviendra après une période d'observation.

C) CONTROLES ET EXAMENS:

- A l'issue du 1^{er} Cycle, un jury constitué du collège des professeurs, délivrera un Certificat d'Initiation à l'Ecriture et désignera les élèves admis en 2^{ème} Cycle.
- A partir du second cycle, les examens de fins de cycles sont évalués par un jury extérieur.
- Au cours du second Cycle, l'évaluation est effectuée par le collège des professeurs, qui détermine la progression des élèves.

D) RECOMPENSES

*1er Cycle:

Mention Très Bien	Délivrance	Admis
Mention Bien	du Certificat	en 2 ^{ème} Cycle
Mention Assez Bien	d'initiation	Non admis
Sans récompense	Pas de certificat	en 2 ^{ème} Cycle

* 2ème Cycle:

Mention Très bien Mention Bien	Admis en 3 ^{ème} Cycle Pré-spécialisé
Mention Assez Bien	Non admis
Sans récompense	en 3 ^{ème} Cycle Pré-spécialisé

* 3ème Cycle Pré-spécialisé

Mention Très bien	Admis
Mention Bien	en Cycle Spécialisé
Mention Assez Bien	Non admis
Sans récompense	en Cycle Spécialisé

* Cycle Spécialisé:

Mention Très bien	Délivrance du Diplôme de Cycle Spécialisé
Mention Bien	en Ecriture
Mention Assez Bien	Pas de diplôme
Sans récompense	

E) ATTRIBUTION du DEM D'ECRITURE

Le DEM d'écriture musicale est délivré aux candidats qui ont obtenu les unités de valeur suivantes :

>	Ecriture	Diplôme d' Ecriture [mention TB ou B]
>	Contrepoint ancien	Certificat (2 années d'études) [mention TB ou B]
>	Formation musicale	Certificat de fin d'études [mention TB ou B]
>	Analyse musicale ou Histoire	Certificat d'initiation [mention TB ou B]
>	Piano complémentaire	Certificat [mention TB, B ou AB]
>	Initiation à l'édition de partitions	Certificat

Analyse Musicale

• Histoire des Arts

A) CURSUS

1 Cycle	
Initiation	
1 à 2 ans	
2 ^{ème} Cycle	
2 à 3 ans	
3 ^{ème} Cycle Spécialisé	

1 à 2 ans

1er Cycle

Le 1^{er} Cycle Initiation constitue le niveau d'études minimum exigé pour les élèves qui, dans le cadre d'un cursus instrumental, doivent suivre une classe d'érudition à titre complémentaire.

B) MODALITES D'ADMISSION

Les classes d'érudition sont accessibles aux élèves titulaires du certificat de Fin d'études de formation musicale.

Les élèves qui entrent en Fin d'études de formation musicale peuvent néanmoins débuter une classe d'érudition (l'enseignement de la formation musicale restant obligatoire jusqu'à l'obtention du certificat de fin d'études)

Les élèves qui entrent en 2C4 de formation musicale peuvent accéder à la classe d'histoire après une évaluation spécifique.

Les candidats ayant une formation à ces techniques, seront provisoirement affectés dans un niveau, après entretien. L'affectation définitive interviendra après une période d'observation.

C) CONTROLES ET EXAMENS:

- A l'issue du 1^{er} Cycle, un jury constitué du collège des professeurs, délivrera un Certificat d'Initiation à l'Analyse ou à l'Histoire des Arts et désignera les élèves admis en 2^{ème} Cycle.
- A partir du second cycle, les examens de fins de cycles sont évalués par un jury extérieur.
- Au cours du second Cycle, l'évaluation est effectuée par le collège des professeurs, qui détermine la progression des élèves.

D) RECOMPENSES

*1er Cycle:

Mention Très Bien	Délivrance	Admis
Mention Bien	du certificat	en 2 ^{ème} Cycle
Mention Assez Bien	d'initiation	Non admis
Sans récompense	Pas de certificat	en 2 ^{ème} Cycle

La mention TB ou B en analyse donne accès au second cycle d'analyse ou d'histoire.

* 2ème Cycle:

Mention Très Bien	Admis en	
Mention Bien	3 ^{ème} Cycle spécialisé	
Mention Assez Bien	Non admis en	
Sans récompense	3 ^{ème} Cycle spécialisé	

* Cycle Spécialisé:

Mention Très bien	Délivrance du Diplôme de Cycle Spécialisé
Mention Bien	en Analyse ou Histoire des Arts
Mention Assez Bien	Pas de diplôme
Sans récompense	

E) DEM de CULTURE MUSICALE

Le Diplôme d'Études Musicales (DEM) de Culture Musicale s'articule autour des deux disciplines principales :

l'Histoire des Arts et l'Analyse musicale. Chacune des deux disciplines peut être choisie comme discipline principale ou dominante, l'autre discipline étant considérée comme discipline associée.

Unités de valeur permettant la délivrance du DEM de Culture Musicale :

DEM de Culture Musicale	DEM de Culture Musicale
Dominante Analyse	Dominante Histoire des Arts
➤ Diplôme en Analyse (3ème cycle spécialisé) mention TB, B.	Diplôme en Histoire (3ème cycle spécialisé) mention TB, B.
Certificat en Histoire validation de la fin de Cycle II mention TB, B.	Certificat en Analyse validation de la fin de Cycle II mention TB, B.
 Certificat de forr	mation musicale
niveau fin d'étud	es mention TB, B.
 Certificat en écri	ture
validation du niv	eau 2C1 mention TB, B, AB.
Pratique artistique orchestre (2 ans minimum) ou ou certificat de fin d'études en 1	chant choral (2 ans minimum)